

L'arrêté préfectoral d'approbation du document de gestion du site des marais de Redon et de Vilaine est paru le 5 juin 2008.

L'Opération « Vivre les Marais - Natura 2000 » entre désormais dans sa phase opérationnelle. Au programme pour 2009 : organisation de travaux pour réhabiliter le réseau hydrographique des marais, mesures agro-environnementales et sensibilisation du grand public.



Un programme de restauration des douves des marais de Redon et de Vilaine.

Le Comité de Pilotage du 19 septembre 2008 a validé un cahier des charges pour préparer un programme de restauration du réseau de douves de l'ensemble des marais de Redon et de Vilaine. Un travail préalable va être mené par l'IAV pour définir les travaux nécessaires au terrain, évaluer les incidences sur le milieu naturel et les espèces protégées et solliciter des financements publics qui peuvent, suivant les cas, atteindre 80%.

Il reste à définir le ou les maîtres d'ouvrages des travaux sur l'ensemble du site. Ce dernier sujet laisse présager l'organisation de nombreuses réunions d'échanges entre les élus.

Le renouvellement du projet de MAE (Mesures Agro-environnementales) pour les exploitants des marais.

L'IAV a déposé fin octobre 2008 un projet de mesures agro-environnementales propre au site des marais de Vilaine auprès des Régions de Bretagne et de Pays de Loire, comme l'an passé.

Sous réserve d'approbation du dossier par les régions, 2 types de mesures seront proposés aux exploitants en 2009.

Une mesure rémunérée à 95 euros par hectare engagé et par an, conforte les pratiques actuelles avec une fauche au 1^{er} juin. Une autre mesure rémunérée à 229 euros par hectare engagé et par an, a été créée pour inciter les exploitants à adopter des pratiques plus respectueuses de la biodiversité en retardant la fauche. Des contreparties liées à l'éco-conditionnalité des aides PAC sont exigées.

Les exploitants auront, comme l'an passé, jusqu'au 15 mai 2009 pour poser leur candidature auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des départements concernés, en même temps que leur dossier PAC.

L'animation de réunions d'informations

L'animation de groupes de travail par secteur géographique, l'animation de réunions publiques d'informations sont à l'ordre du jour en 2009.

La démarche Natura repose aujourd'hui principalement sur l'engagement volontaire des acteurs locaux. Plusieurs types de contrats sont proposés pour préserver la biodiversité. Les principaux sont : la charte Natura 2000, le contrat Natura 2000 et les mesures agri-environnementales.